

Pacific Infection Prevention and Control Network Meeting

Réunion du Réseau océanien de lutte contre les infections

CPS/Santé/PICNet1 (2023)

Document d'information 7
ORIGINAL : ANGLAIS

PREMIÈRE RÉUNION DU RÉSEAU OCÉANIEN DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS (PICNET) 24-26 mai 2023, Nadi (Fidji)

Point 1.4 de l'ordre du jour

ACTIVITÉS RÉGIONALES DE LUTTE ANTI-INFECTIEUSE ET POINTS DE SITUATION

(Document présenté par Margaret Leong,
Conseillère en lutte anti-infectieuse de la Division santé publique de la Communauté du Pacifique [CPS])

Depuis 2020, la Communauté du Pacifique (CPS) collabore avec les États et Territoires insulaires océaniques afin de soutenir les points focaux pour la lutte anti-infectieuse dans le cadre de la COVID-19, de renforcer les capacités en matière de lutte anti-infectieuse et d'élaborer des programmes à l'échelon national et au niveau des établissements de santé. Durant ce temps, des progrès considérables ont été accomplis dans certains pays, notamment avec la désignation de points focaux, et l'élaboration de directives nationales et de plans opérationnels pour la lutte anti-infectieuse.

Dans le monde entier, la mise en œuvre des composantes principales des programmes de lutte anti-infectieuse fait défaut. Celle-ci souffre également du manque de données disponibles à l'échelon régional pour suivre les progrès réalisés en matière de mise en œuvre et de respect des exigences minimales de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'engagement permanent en faveur du renforcement des capacités, de l'appui et de la promotion de la lutte anti-infectieuse sera essentiel pour respecter ces normes.

1. CONTEXTE

1. L'OMS recommande à tous les pays membres de mettre en œuvre les exigences minimales pour la lutte anti-infectieuse, qui comprennent un programme de lutte anti-infectieuse fonctionnel à l'échelle nationale et au niveau des établissements de santé, des lignes directrices nationales, l'éducation et la formation, la surveillance des infections associées aux soins (IAS), les stratégies multimodales, le suivi-évaluation des pratiques, le retour sur expérience, et l'appui pour l'environnement bâti, les matériaux et l'équipement de lutte anti-infectieuse[1].
2. Le rapport mondial 2022 de l'OMS sur la lutte anti-infectieuse fournit une analyse de situation de l'état d'avancement des programmes de lutte anti-infectieuse dans le monde entier et souligne les carences observées dans la mise en œuvre des exigences minimales pour la lutte anti-infectieuse à l'échelon mondial. Dans les données figurant dans ce rapport, la très faible représentation des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, et l'absence de représentation des États et Territoires insulaires océaniques[1] témoignent du manque de données disponibles sur la lutte anti-infectieuse dans la région.
3. Depuis 2021, la CPS collabore avec les États et Territoires insulaires océaniques pour élaborer des programmes de lutte anti-infectieuse et renforcer les capacités en la matière à l'échelon national et au niveau des établissements de santé. Notre objectif est que les pays océaniques disposent de programmes de lutte anti-infectieuse fonctionnels, qui sont essentiels pour renforcer les capacités nationales en matière de réponse aux épidémies et aux urgences sanitaires, et prévenir la résistance aux antimicrobiens. La collecte de données et le suivi des progrès accomplis en vue du respect des exigences minimales constituent des composantes essentielles de ces activités.

2. PROGRÈS ET RÉALISATIONS

Activités de renforcement des capacités en matière de lutte anti-infectieuse réalisées par la CPS

4. En collaboration avec les personnels compétents dans les États et Territoires insulaires océaniques, la Conseillère en lutte anti-infectieuse de la CPS a entrepris les activités suivantes jusqu'à présent :
 - Soutien et mise à jour des directives nationales en matière de lutte anti-infectieuse pour quatre pays océaniques (en cours d'élaboration pour deux pays).
 - Appui à l'élaboration de plans opérationnels nationaux pour la lutte anti-infectieuse pour sept pays océaniques.
 - Formation de 32 points focaux pour la lutte anti-infectieuse (provenant de neuf pays océaniques, en tant qu'auditeurs pour l'hygiène des mains [Gold Standard Auditors]).
 - Assistance à neuf pays océaniques, avec une méthodologie normalisée, des outils de collecte de données et des définitions de la surveillance des infections sur site opératoire (ISO).
 - Élaboration de procédures opérationnelles normalisées et d'outils d'audit pour les précautions standard et visant à éviter la transmission.
 - Organisation d'ateliers et d'activités de formation en matière de lutte anti-infectieuse dans dix pays océaniques.

Enquête d'évaluation de la lutte anti-infectieuse dans les États et Territoires insulaires océaniques

5. En 2022 et 2023, une enquête a été distribuée à 15 pays océaniques afin d'établir une évaluation préliminaire de l'état des principales compétences en matière de lutte anti-infectieuse dans chaque pays. L'outil utilisé pour l'enquête d'évaluation a été adapté du cadre d'évaluation de la lutte anti-infectieuse de l'OMS au niveau de l'établissement [2]. Les réponses de l'ensemble des 15 pays ont été reçues (21 réponses individuelles, y compris des ministères de la Santé et des établissements de santé). Les données recueillies sont auto-déclarées et préliminaires. Elles doivent faire l'objet d'une collaboration accrue et d'une analyse avec les pays afin de confirmer les données de référence et de suivre les progrès accomplis. Cependant, les résultats actuels fournissent d'importantes indications sur l'état d'avancement des programmes de lutte anti-infectieuse dans la région.

6. En avril 2023, les pays océaniques indiquaient que certaines composantes essentielles requises des programmes étaient en place :

- 67 % des pays océaniques interrogés ont mis en place un plan de travail annuel et un programme national de lutte anti-infectieuse.
- 87 % des pays océaniques interrogés ont désigné un point focal national pour la lutte anti-infectieuse.
- 80 % des pays océaniques interrogés ont mis en place des directives nationales en matière de lutte anti-infectieuse, qui ont été mises à jour au cours des cinq dernières années.

7. Cependant, certaines composantes essentielles doivent encore être mises en place :

- Moins de la moitié des pays océaniques interrogés (40 %) disposent d'un budget destiné à la lutte anti-infectieuse alloué par le ministère de la Santé.
- Seuls 20 % des pays océaniques interrogés proposent une formation obligatoire annuelle en cours d'emploi aux agents de santé (cependant, 53 % ont déclaré une formation annuelle facultative).
- Bien que 60 % des pays océaniques interrogés aient déterminé que les infections associées aux soins (IAS) étaient une composante de leur programme national de lutte anti-infectieuse, les capacités, la mise en œuvre et la surveillance dans ce domaine demeurent limitées ; Moins de la moitié des pays océaniques ont indiqué qu'ils suivaient les infections dans les populations vulnérables (40 %) et auprès des agents de santé (40 %).
- Bien que 80 % des pays océaniques aient indiqué qu'ils réalisaient un suivi/des audits des pratiques de lutte anti-infectieuse, seuls 20 % ont déclaré un suivi de l'ensemble des principaux processus et indicateurs repris dans l'enquête, avec des niveaux variables de suivi entre les pays.

3. DÉFIS

- Mise en pratique des directives nationales relatives à la lutte anti-infectieuse.
- Leadership et ressources en matière de lutte anti-infectieuse.
- Difficulté d'adaptation ou de contextualisation des directives nationales relatives à la lutte anti-infectieuse.
- Suivi-évaluation et restitution des résultats insuffisants.
- Renforcement des stratégies multimodales en vue de la mise en œuvre d'interventions de lutte anti-infectieuse.

4. ORIENTATIONS FUTURES

8. Dans le droit fil des principales recommandations de l'OMS issues du rapport mondial 2022 et des exigences minimales pour les composantes essentielles des programmes de lutte anti-infectieuse, les grandes priorités actuelles pour l'appui fourni par la CPS aux pays océaniques en vue d'accomplir des progrès dans la mise en œuvre du programme de lutte anti-infectieuse sont notamment les suivantes :

- Élaboration d'un tableau de bord de suivi régional de la lutte anti-infectieuse qui permettra aux pays de visualiser les progrès qu'ils ont accomplis au regard des exigences minimales pour la lutte anti-infectieuse. Il y a lieu d'espérer qu'avec la capacité de visualiser des données et de suivre l'état d'avancement des principales compétences en matière de lutte anti-infectieuse, les pays océaniques auront la motivation requise pour renforcer leurs programmes nationaux de lutte anti-infectieuse et atteindre des objectifs dans ce domaine.
- Appui aux programmes de lutte anti-infectieuse pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans annuels et de budgets spécifiques à l'échelon national et au niveau des établissements de santé, en vue de garantir la durabilité des infrastructures et des ressources en matière de lutte anti-infectieuse et d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH).
- Promotion et appui afin de veiller à ce que l'ensemble des pays océaniques accorde la priorité aux exigences minimales de la lutte anti-infectieuse, notamment un engagement politique visant à élaborer des politiques portant sur le financement, les cadres juridiques et les systèmes d'accréditation pour la lutte anti-infectieuse.
- Renforcement des capacités et formation en matière de lutte anti-infectieuse en vue de l'acquisition d'une expertise dans ce domaine, tant dans les établissements de santé qu'au niveau des services de santé publique.
- Appui à l'élaboration de systèmes visant à suivre, établir des rapports et intervenir, notamment la surveillance des IAS et le suivi des indicateurs de lutte anti-infectieuse.

Références

- [1] Organisation mondiale de la Santé, *Global report on infection*, Organisation mondiale de la Santé, Genève, 2022.
- [2] Organisation mondiale de la Santé, *Infection prevention and control assessment framework at the facility level*, novembre 2018 [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.who.int/publications/i/item/WHO-HIS-SDS-2018.9> [Consulté en 2020].
-